# CONDITIONS GENERALES DU SERVICE « TAPIS ROUGE » by ENVOL

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services (ci-après désignées les « Conditions Générales ») régissent les relations entre la SAS ENVOL, dont le siège social est à VENDARGUES (34741) 75 ZI Les Portes Domitiennes, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro SIREN 851 824 011 et ses clients.

La signature de l'acte authentique d'achat d'un logement dans l'un des programmes immobiliers vendus et construits par la Société ENVOL, éligible au service « *Tapis Rouge* » vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales.

Ces Conditions Générales sont disponibles sur le Site internet de la SAS ENVOL. La SAS ENVOL se réserve le droit de les modifier ponctuellement par la publication d'une nouvelle version. Elles sont applicables dès leur mise en ligne sur le site internet, sans rétroactivité.

### **Terminologie**:

- Le mot « **Technicien** » désigne la personne du service « Tapis Rouge » chargé d'effectuer les travaux d'aménagement commandés par le client sur le site de réservations en ligne de la société ENVOL.
- Le mot « **Client** » désigne la ou les personnes ayant acheté, en l'état futur d'achèvement (VEFA), suivant acte de vente authentique, un logement dans l'un des programmes immobiliers vendus et construits par la Société ENVOL, éligible au service « *Tapis Rouge* ».
- Le mot « **Crédit** » désigne un créneau horaire de 3 heures offert par la Société ENVOL à son client, pour la réalisation des travaux d'aménagement du service « *Tapis Rouge* », dans le logement qu'il a acheté.
- Le mot « **Travaux** » désigne les travaux d'aménagement inclus dans le Service « *Tapis Rouge* ».
- Le mot « **Logement** » désigne le logement acquis par le client dans l'un des programmes immobiliers vendus et construits par la Société ENVOL, éligible au service « *Tapis Rouge* ».

#### Prestation offerte par la SAS ENVOL

Le Service Tapis Rouge est une prestation suivant laquelle la SAS ENVOL met gratuitement à la disposition de ses clients un ouvrier polyvalent qualifié pour les aider à réaliser leurs travaux d'aménagement et de décoration de leur nouveau logement.

En fonction de la typologie du logement acquis en VEFA, une ou plusieurs prestations de 3 heures pourra être offerte au client, sous forme de crédit, lors de la livraison de leur logement, pour la réalisation par le technicien de menus travaux décrits ci-après.

La prestation de 3 heures comprends le temps d'installation et de protection de la zone de travail et le temps de rangement et de nettoyage de ladite zone.

## La prestation offerte est <u>une prestation de service</u>, sans fourniture des produits et du matériel nécessaires à la réalisation des travaux.

Les travaux inclus dans la prestation sont tous les menus travaux d'aménagement réalisés à l'intérieur des logements acquis par les clients, à savoir :

- Montage de penderies, placards, dressings,
- Installation de lustres et appliques,
- Installation des tringles à rideaux ou stores,
- Application de peinture ou tapisserie sur les murs intérieurs,
- Pose d'étagères, tableaux, miroirs...
- Branchement électroménager (lave-vaisselle, lave-linge...),
- Montage de petits meubles,
- Pose parois de douche,
- Configuration télévision, connexion box internet.

Sont exclus de la prestation, les travaux touchant les parties communes de l'immeuble dont dépend le logement.

Le client devra préparer préalablement à la venue du technicien, tous les matériaux et fournitures nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement. A défaut, le technicien sur place ne pourra pas exécuter la prestation et le crédit sera réputé utilisé.

De même, la société ENVOL ne sera pas tenue pour responsable, en cas de produit ou matériau défectueux ou inapproprié rendant impossible la réalisation des travaux conformément aux règles de l'art.

#### **Conditions d'utilisation du service Tapis Rouge**

Le service « *Tapis Rouge* » pourra être utilisé par le client dans la limite du ou des crédits qui lui auront été offerts par la Société ENVOL à la livraison de son logement, sous réserve de respecter les conditions d'utilisation détaillées ci-dessous et d'avoir régulariser l'acte authentique d'achat.

A livraison de son logement, le client reçoit ses codes d'accès lui permettant de se connecter au site internet du Service « *Tapis Rouge* ».

Une fois connecté, le client précise les travaux souhaités dans son logement et prend rendez-vous grâce au planning en ligne, en choisissant l'un des créneaux horaires disponibles.

Une fois que la demande de rendez-vous est enregistrée, le technicien en est informé par courrier électronique et prend contact avec le client afin de valider ensemble les modalités d'intervention et vérifier que les travaux sont réalisables.

A l'issue de cet entretien, un courrier électronique est envoyé par la SAS ENVOL au client pour lui confirmer le cas échéant la date et l'heure du rendez-vous.

Le client a toujours la possibilité d'annuler son rendez-vous en respectant un délai minimum de prévenance de 48 heures ouvrés. A défaut, le crédit sera réputé utilisé. De même, le technicien pourra reporter l'intervention programmée en respectant un délai minimum de prévenance de 48 heures. Dans ce cas, un autre créneau horaire sera proposé aux clients dans les meilleurs délais.

Lorsque les travaux souhaités par le client ne sont pas achevés à l'issue du rendez-vous, le client pourra le cas échéant reprendre rendez-vous en ligne s'il dispose d'un autre crédit, pour que le technicien termine lesdits travaux.

Après utilisation ou expiration des crédits offerts au client et sous réserve de la charge de travail du technicien, la Société ENVOL pourra à la demande du client facturer une ou plusieurs prestations de 3 heures pour la réalisation de travaux supplémentaires. Un devis sera préalablement envoyé au client pour acceptation.

Le ou les crédits offerts par la SAS ENVOL ont une durée de validité de 3 mois à compter de l'achèvement de l'immeuble dont dépend le logement acquis par le client en VEFA.

Tout crédit non utilisé dans ce délai ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation ni compensation quelconque.

De même un crédit n'est pas divisible et tout crédit non utilisé en entier par le client est perdu, ce qui est d'ores et déjà accepté par ce dernier.

#### Déroulement de la prestation

Le technicien se rendra dans le logement du client à la date convenue ensemble, pour effectuer sa prestation.

Le client devra être présent lors du rendez-vous ou se faire représenter par une personne habilitée à signer le bon d'intervention.

Dans le cas où le technicien ne peut accéder au logement à l'heure du rendez-vous, la prestation sera annulée et le crédit réputé utilisé. Par ailleurs, des frais de déplacement pourront être facturés par la SAS ENVOL au client.

A la fin du rendez-vous, le client devra signer un bon d'intervention précisant les travaux qui ont été réalisés par le technicien.

#### Principe de loyauté des relations contractuelles

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de concilier par tout moyen, dans le respect du principe de loyauté des relations contractuelles. A défaut d'entente, le litige sera porté devant les juridictions de Montpellier.

#### Données personnelles et droit d'opposition

Les informations recueillies auprès du client sont collectées et enregistrées par la SAS ENVOL aux fins de réalisation de la prestation et de gestion des éventuelles réclamations. Seules les données strictement nécessaires à ces finalités sont conservées et ce, pendant une durée de dix ans.

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2014-344 du 17 mars 2014, dite Informatique et libertés, et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Le client peut également s'opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de ses données en adressant un courrier postal à l'adresse suivante : SAS ENVOL 1729 Avenue de la Pompignane, CS 71078, 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 et en joignant la copie de son justificatif d'identité.